



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines

78170

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

24.081

ARRETE TEMPORAIRE  
Suivi par : V. REINO DA SILVA

**OBJET : REGLEMENTATION  
DU STATIONNEMENT**

**AVENUE CHARLES DE GAULLE**

### LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD, VICE PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,

Vu l'arrêté municipal n° 2024-013 du 29 février 2024, portant délégation de fonctions à Monsieur Richard Lejeune, 10<sup>ème</sup> Maire-adjoint,

Vu l'arrêté municipal n° 07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,

Vu la demande présentée en date du 4 avril 2024 par le service culturel,

Considérant que pour le bon déroulement du festival du film judiciaire, il importe dans un but de sécurité publique de réglementer LE STATIONNEMENT, avenue Charles de Gaulle à LA CELLE SAINT-CLOUD.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Du lundi 22 avril 2024 au mercredi 24 avril 2024, le stationnement sera interdit sur les places situées face au théâtre le long de l'avenue Charles de Gaulle pour permettre le stationnement de 3 bus scolaires.

**ARTICLE 2 :** La signalisation nécessaire et les barrières seront mises en place par les services techniques de la commune.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire,  
Madame la Directrice Générale des Services,  
Le Commissariat de Police de Versailles,  
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le 08 AVR. 2024

Pour le Maire, par délégation  
Le Maire-adjoint délégué

Richard LEJEUNE  
10<sup>ème</sup> Maire-adjoint

